Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_203-DE

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-CINQ NOVEMBRE A VINGT HEURE TRENTE, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la Maison Intercommunale de Chasné-Sur-Illet, 1 Place de l'Eglise, sur convocation de Monsieur Stéphane PIQUET, Président, adressée le 19 novembre 2025.

Présents : MMES C. BRIDEL, S. CHYRA, C. COLLAS, L. DERIEUX, I. GAUTIER, L. LEBLANC, P. MACOURS, I. MARCHAND-DEDELOT, A-L. OULED-SGHAÏER, R. PIEL, S. PRETOT-TILLMANN, R. SALMON, K. SEVIN-RENAULT, MRS O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, B. CHEVESTRIER, J. DUPIRE, E. FRAUD, C. GAUTIER, M. MAILLARD, B. MICHOT, S. PIQUET, R. SALAUN, D. VEILLAUX.

Absents : MMES N. CHARDIN, M. DESILES, E. THOMAS-LECOULANT, MRS V. BONNISSEAU, S. HARDY, Y. LE ROUX, S. RASPANTI, P. ROCHER, S. TRAVERS.

Pouvoirs : V. BONNISSEAU A K. SEVIN-RENAULT, E. THOMAS-LECOULANT A M. FRAUD, Y. LE ROUX A J. BEGASSE

Secrétaire de séance : M. J. DUPIRE

BATIMENTS

Avenants aux marchés de réhabilitation et d'extension du Centre Multi-Activités de Liffré - Aquazic

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 et L. 1321-1 ;

VU L'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes « Liffré-Cormier Communauté » ;

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-1 et L.2123-1 ;

VU la délibération n° 2018-134 du 15 octobre 2018 relative au projet de réhabilitation et d'extension du centre multi-activités de Liffré ;

VU la délibération n° 2018-135 du 15 octobre 2018 portant approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à Liffré-Cormier communauté ;

VU la délibération n° 2020-020 du 9 mars 2020 portant approbation de l'avant-projet définitif relatif à la rénovation et à l'extension du Centre Multi-activités ;

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_203-DE

VU la délibération n° 2021-049 du 23 mars 2021 portant approbation des décisions prises par M. le Président dans le cadre de ses délégations ;

VU la délibération n° 2021-113 du 1er juin 2021 portant approbation des décisions prises par M. le Président dans le cadre de ses délégations ;

VU la délibération n° 2021-137 du 6 juillet 2021 portant approbation des décisions prises par M. le Président dans le cadre de ses délégations ;

VU la délibération n° 2021-186 du 2 novembre 2021 portant validation des marchés relatifs à la rénovation et l'extension du Centre Multi-activités (Aquazic) ;

VU la délibération n° 2021-211 du 14 décembre 2021 portant validation des marchés relatifs à la rénovation et l'extension du Centre Multi-activités (Aquazic) ;

VU la délibération n° 2022-204 du 15 novembre 2022 portant validation de la relance des marchés – Lots 4 et 6 - relatifs à la rénovation et l'extension du Centre Multi-activités (Aquazic) ;

VU la décision n°2021-47 du 29 juin 2021 attribuant le marché 2021-12 des lots n°11, 14 et 15 ;

VU la décision n°2023/42 du 15 mai 2023 attribuant le marché 2022-0037-L06 en relance suite à la liquidation du titulaire de la consultation initiale ;

VU la décision n°2024-93 du 22 novembre 2024, attribuant le marché 2024-0034 en relance du lot 12 ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 01 juillet et du 04 novembre 2025.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération du 15 octobre 2018, le Conseil Communautaire a validé le projet de réhabilitation et extension du Centre Multi-activités de Liffré.

Ce bâtiment abrite la piscine, l'école de musique, une salle de spectacle et une salle polyvalente. La piscine et l'école de musique relève des compétences de Liffré-Cormier communauté, leur gestion a donc été transférée à la communauté de communes par une mise à disposition. La salle de spectacle et la salle polyvalente reste de la responsabilité de la ville de Liffré. Afin de simplifier la réalisation des travaux, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été conclue entre les deux personnes publiques afin de désigner Liffré-Cormier communauté comme maître d'ouvrage unique pour la durée des travaux.

Sur la base du projet validé par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 9 mars 2020, un appel d'offres a été lancée le 25 novembre 2020, composé de deux procédures en application du b) du 2) l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique relatif aux « petits lots ». Ces procédures n° 2020-21 et 2020-22 regroupaient les 25 lots suivants :

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_203-DE

Lot(s)	Désignation
2020-21 - 1	Désamiantage – Déconstruction – Curage
2020-21 - 2	Terrassements – VRD – Espaces verts
2020-21 - 3	Démolition – Gros œuvre
2020-21 - 4	Charpente bois
2020-21 - 5	Etanchéité
2020-22 - 6	Couverture - Bardage
2020-21 - 7	Menuiseries extérieures aluminium
2020-21 - 8	Métallerie – Serrurerie
2020-22 - 9	Menuiseries intérieures bois
2020-21 - 10	Equipements de vestiaires
2020-21 - 11	Cloisons - Plafonds
2020-21 - 12	Revêtements de sols – Faïence
2020-21 - 13	Peinture
2020-21 - 14	Nettoyage de mise en service
2020-21 - 15	Ascenseur
2020-22 - 16	Contrôle d'accès monétique et billetterie piscine
2020-22 - 17	Bassin inox – Equipements de bassins – Couverture thermique
2020-21 - 18	Equipements de balnéothérapie
2020-21 - 19	Chauffage – Traitement d'air – GTB – Plomberie sanitaire
2020-21 - 20	Traitement d'eau
2020-21 - 21	Electricité – Courants forts et faibles
2020-22 - 22	Contrôle d'accès bâtiment – Anti-intrusion – Gestion technique centralisée du CMA
2020-21 - 23	Chaufferie biomasse
2020-21 - 24	Pentagliss
2020-21 - 25	Tribunes télescopiques

L'ensemble de ces lots a été attribué entre février et novembre 2021. En ce sens, lors de sa séance du 2 novembre 2021, le Conseil Communautaire a validé l'attribution du lot 23 – « Chaufferie biomasse » et autorisé M. le Président à affermir, par voie de conséquence, les tranches optionnelles des lots n° 2, 3, 5, 6, 8, 13, 19, 21 et 22.

Toutefois, en raison de l'évolution du besoin de Liffré-Cormier Communauté, d'erreurs du maître d'œuvre dans la préparation des clauses techniques du marché et des évolutions en matière de réglementation des piscines publiques, des modifications doivent être apportées à différents lots.

Des avenants ont été préparés et présentés à la commission d'appel d'offres du 4 novembre 2025, ainsi qu'une régularisation des avenants oubliés lors de la commission du 1er juillet. La commission s'est prononcée favorablement sur l'ensemble de ces avenants, dont un exemplaire est joint en annexe :

- 2020-21 : Lot 7 – ALPROFER – Avenant n°5 : +1 638,00 € Hors Taxes (HT), soit un nouveau montant de marché porté à 525 215,19€ HT (630 258,23 € TTC) ;
- 2020-21 : Lot 8 – ODM – Avenant n°6 : + 5299,51 € HT, soit un nouveau montant de marché porté à 209 979,15 € HT (251 974,98 € TTC) ;

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_203-DE

- 2020-21 : Lot 19 – SPIE – Avenant n°11 : +819,63 €HT, soit un nouveau montant de marché porté à 2 469 678,40 € HT (2 896 359,21 € TTC) ;
- 2020-21 : Lot 21 – BERNARD ELECTRICITE – Avenant n°12 : +25 697,79 € HT, soit un nouveau montant de marché porté à 588 155,83 € HT (705 787,00 € TTC) ;
- 2020-21 : Lot 21 – BERNARD ELECTRICITE – Avenant n°14 : +2 404,73 € HT, soit un nouveau montant de marché porté à 598 804,35 € HT (718 565,23 € TTC) ;
- 2020-22 : Lot 9 – BINOIS MENUISERIE – Avenant n°8 : +5 580,00 € HT, soit un nouveau montant de marché porté à 300 913,95 € HT (361 096,74 € TTC) ;
- 2021-0012 : Lot 11 – VOLUTIQUE – Avenant n°5 : +2 228,15 € HT, soit un nouveau montant de marché porté à 745 264,94 € HT (894 317,93 € TTC) ;
- 2021-0012 : Lot 11 – VOLUTIQUE – Avenant n°7 : + 22 514,08 € HT, soit un nouveau montant de marché porté à 773 923,59 € HT (928 708,31 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les avenants relatifs aux lots 7, 8, 19 et 21 du marché n° 2020-21, au lot 9 du marché n°2020-22, ainsi qu'au lot 11 du marché n°2021-0012 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces du marché nécessaires à son exécution.

Fait à Chasné-sur-Illet, le 25 novembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,	LE SECRETAIRE DE SEANCE
STEPHANE PIQUET	JEAN DUPIRE